Conseil Communal
Le Vaud
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de la Commission ad hoc

Préavis municipal N° 39/2026 :
Crédit réalisation – bouclage ESP – route des Montagnes, chemin Champ Marion

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers,

Notre commission s'est réunie en date du 2 mars 2026, conjointement avec la Commission des Finances en présence de Messieurs Sylvain Pécoud, syndic, et Nicolas Beck, municipal, afin que ceux-ci nous exposent le préavis municipal PM N°39/2026.

Notre Commission a aussi siégé les 23 mars et le 10 avril 2026 pour considérer les réponses reçues à nos questions restantes, débattre et rédiger ce rapport.

Dans le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de 2004 ce bouclage était déjà planifié afin de garantir une distribution d'eau avec une pression suffisante, surtout en cas de défense incendie pour certaines parties du village.

Ce bouclage s'inscrit dans la continuité de mise en état de notre réseau d'eau afin d'enlever un point faible qui met actuellement sans doute en péril l'efficacité de la défense incendie (l'Ouest et le cartier du Sud du village) ainsi que la garantie d'être servi en eau pour le quartier sud, en cas de rupture de conduite, par exemple pendant les travaux du centre du village.

En étant d'accord sur la nécessité de ce bouclage, nous nous sommes interrogés sur le tracement de ce bouclage en passant par le chemin des Grillons au lieu d'utiliser la servitude (cheminement piétonnier dénommé « Sur la Croix ») existant, déjà inscrite dans le Registre Foncier, qui passe entre les parcelles : 173/618, 173/177, 177/172, 172/533 pour joindre le ch. des Genevières.

Le tracé par le chemin des Grillons s'avère plus direct dans une ligne droite et principalement pour cela, moins couteux. De plus les habitants de ce chemin pourront profiter du remplacement d'une conduite d'eau plus adéquate et sécuritaire. Cette nouvelle conduite sera inscrite au registre foncier comme servitude d'eau appartenant à la Commune, ce qui garantit son entretien et la responsabilité, ainsi que celle des vannes, concession qui se trouveront sur cette conduite. Actuellement la vanne de concession pour ce quartier, se trouvant sur la route des Montagnes, dépend de la responsabilité des privés, ce qui complique bien sa gérance en cas de souci.

En même temps est planifiée la remise en état du début du cheminement « Sur la Croix » entre les parcelles 180 (ferme Beck) et 177, liaison pour accéder au chemin des Grillons.

La commission des finances va pouvoir être plus claire sur le fait d'une participation de l'ECA et la possibilité de déduire une partie de la TVA qui allègerait le budget de CHF 390'000.-.

Vœu de la Commission ad hoc :

- Meilleure entretien, evt. une remise en état, du cheminement « Sur la Croix » afin qu'il soit plus facilement reconnaissable et praticable pour les piétons.

Conclusion :
Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous propose

- D'accepter tel que présenté le préavis municipal **N° 39/2026**
  Crédit réalisation – bouclage ESP – route des Montagnes, chemin Champ Marion

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers, nos meilleures salutations.

Rapport établi à Le Vaud, le 10.04.2026

Pour la Commission :

MICHALAK ARPIN Elisabeth Käthe

ROCHAT David

MEGARD MUTEZINTARE Claire-Lise

SUDAN Christophe

Attention : Art. 43 RCC Le commissaire absent lors de la séance décisionnelle ne peut pas signer le rapport.